

PRÉVENTION CONTRE LES PATHOGÈNES EN SEMENCES ET PLANTS : L'EXEMPLE DU RÉFÉRENTIEL GSPP

Luc MIGNOT,

Directeur des sites Gautier Semences, suppléant au Conseil GSPP

Claire PEUSENS,

Directrice GSPP

Denis LOR,

Animateur du groupe de travail Santé des végétaux UFS



Plan

- Le *Clavibacter* : biologie, incidence et risques
- Le référentiel GSPP : une solution pour gérer le risque lié au *Clavibacter*
- GSPP et Réglementation européenne : le projet de Règlement Européen Santé des Végétaux



L'INCIDENCE DU *CLAVIBACTER* : BIOLOGIE, INCIDENCE ET RISQUES

Luc MIGNOT

Directeur des sites de production Gautier Semences



Rappels sur le *Clavibacter*

- ***Clavibacter michiganensis subsp. michiganensis*** : chancre bactérien de la tomate, son principal hôte d'importance économique.
- Contaminations :
 - maladie transmissible entre autres par les semences et les plants,
 - par toutes les actions mécaniques au cours de la culture susceptibles de blesser les plants, blessures sur les cotylédons des plantules, greffage, étêtage,...
 - présente dans les résidus de plantes, le sol, l'eau.
- Les bactéries se multiplient dans les vaisseaux et tissus, y créant des cavités.
- La maladie peut exister longtemps à l'état latent et se déclarer soudainement.



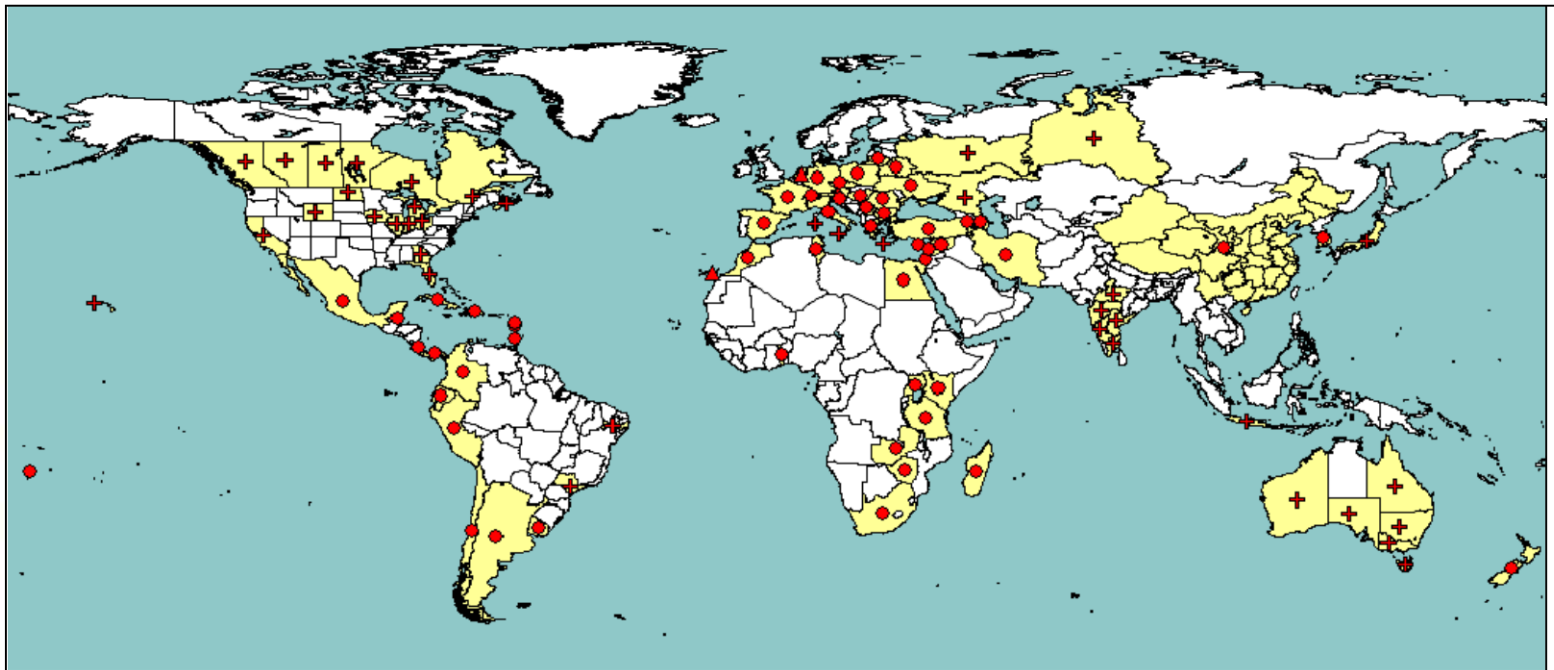
Répartition mondiale du *Clavibacter*

Le *Clavibacter* a été décrit pour la première fois en Amérique du Nord en 1909.



Clavibacter michiganensis subsp. *michiganensis*

EPPO Code : CORBMI



Legend

- Present (national record)
- ✚ Present (subnational record)
- ★ Transient

(c) EPPO PQR - Generated 10-12-2014 - 12:54:33

Etat des Lieux

- Le *Clavibacter* est largement présent dans le monde
- C'est une menace pour les cultures car elle se maintient longtemps dans les débris, elle contamine les plantes au long de la culture et est portée par les semences et les plants
- Il n'y a **pas de traitements curatifs ni de résistances génétiques** efficaces
- C'est un pathogène Réglementé de Quarantaine dans de nombreux pays du monde, dont en Europe et en France, qui exige une « **lutte en tous lieux et tous temps** »

Risques et conséquences

● Des risques croissants par

- L'augmentation des échanges internationaux,
- Les pratiques culturales : greffage et étêtage de plus en plus courants,
- L'accroissement de l'échelle de production, de commerce et de distribution.

Responsabilité conjointe des semenciers, des producteurs de plants et des producteurs de tomates.



Risques et conséquences

- Les dégâts et les conséquences financières en cas d'épidémie sont sérieux

Exemple pour 1 ha de serre contaminé par *Clavibacter* au bout de 4 mois de culture :

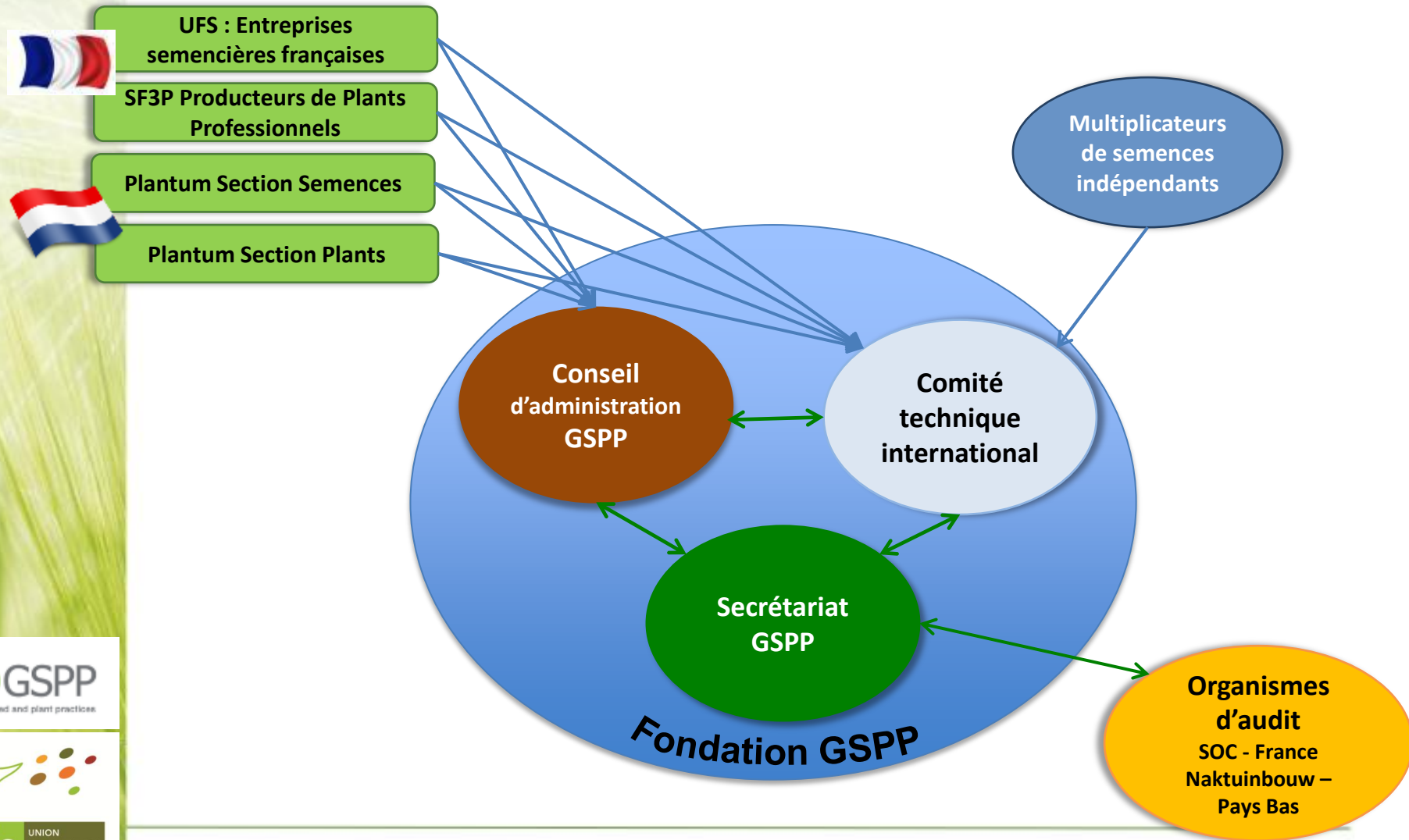
- Pertes liées aux coûts de mise en production pendant les 2 premiers mois : **200 000 €/ha**
- Pertes liées au manque à gagner par absence de production : **310 000 €/ha**
- Coûts de destruction : **100 000 €/ha**

TOTAL des pertes et coûts : 600 000 €/ha environ

- Des épidémies à l'échelle d'une parcelle, d'une serre ou d'une zone de production peuvent causer des dégâts très graves allant jusqu'à **90% de perte de production** (Chypre, Italie, Turquie, Afrique de l'est, USA...)

GSPP : Bonnes Pratiques Appliquées aux Semences et plants

l'organisation apportée par les professionnels



GSPP - GOOD SEED AND PLANT PRACTICES

Bonnes Pratiques Appliquées aux Semences et plants

Claire PEUSENS

Directrice GSPP



Qu'est-ce que GSPP?

- C'est un système d'amélioration continue des processus, international et transparent, pour **gérer et prévenir le risque lié au *Clavibacter*** sous abris chauffés.
- Il est **développé par les entreprises** de production de semences et plants.
- **L'objectif de GSPP** est de prévenir, autant que possible, l'apparition du *Clavibacter* dans toutes les phases de la chaîne de multiplication des tomates.



Le périmètre GSPP

Sélection

Hors périmètre GSPP



Production de semences



Multiplication



Commercialisation



Semis



Production de plants



Production de tomates

Hors périmètre GSPP

Périmètre GSPP

Le référentiel GSPP

● Le référentiel GSPP, une approche systématique et continue qui consiste en :

- 1 - Un système de gestion de la qualité
- 2 - Des exigences techniques
- 3 - Une analyse de risque



Le référentiel GSPP

1- Système de gestion de la qualité :

- Organisation claire de la structure de l'entreprise devant intégrer un système de gestion de la qualité
- Procédures, protocoles et méthodes de travail bien définis
- Qualification et formation du personnel
- Analyse systématique des risques pour les identifier et y associer les mesures de contrôle
- Audits internes, procédures d'actions correctives et d'analyse des méthodes de gestion qualité

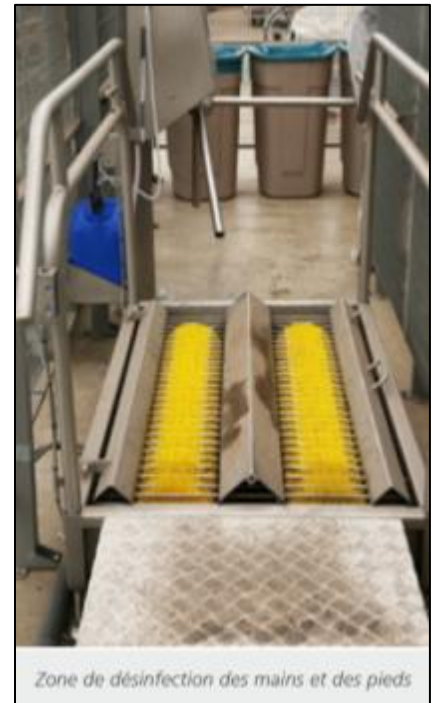


Ces dispositions générales sont dérivées des systèmes ISO et HACCP.

Le référentiel GSPP

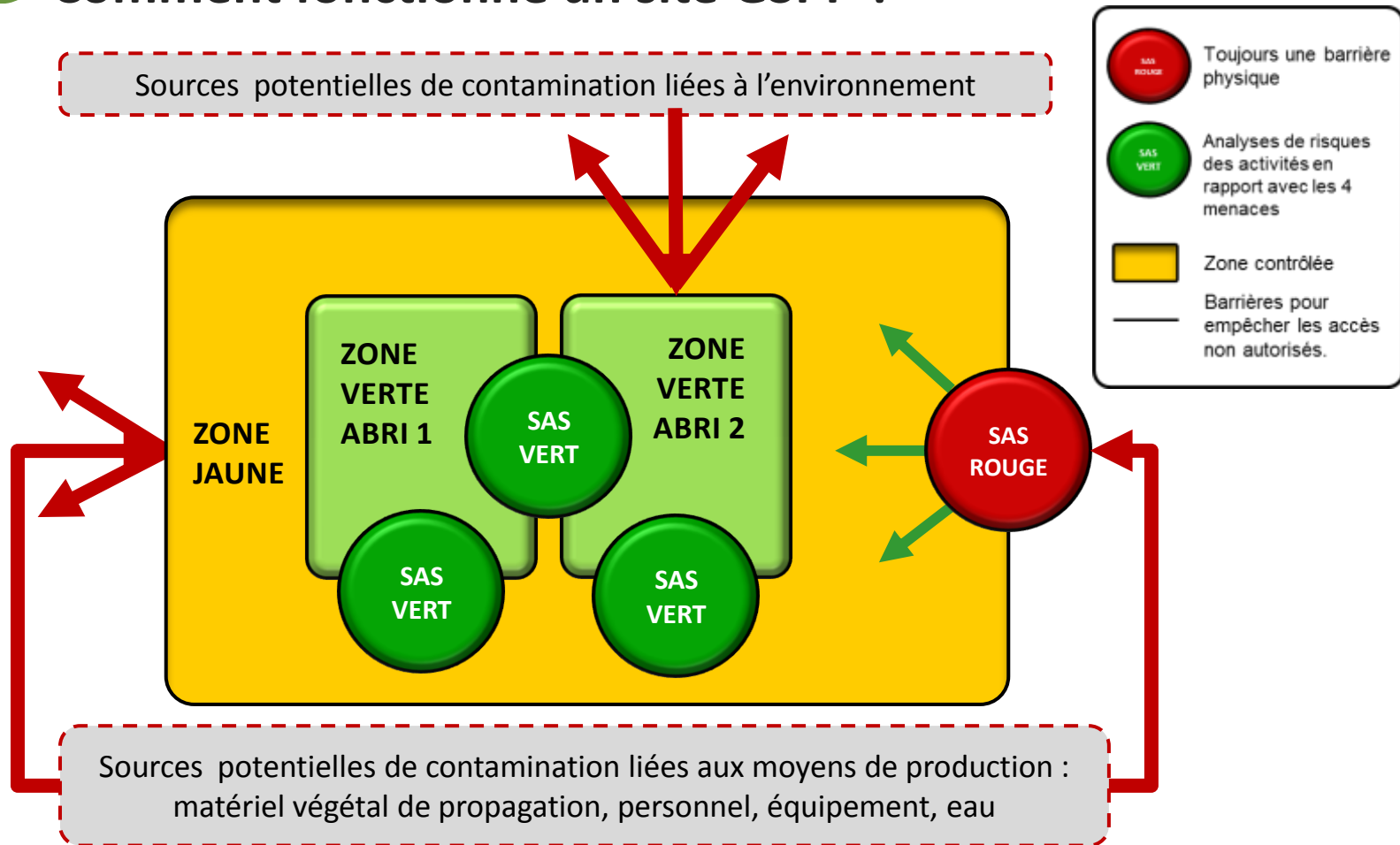
2- Exigences techniques :

- Exigences dans l'utilisation de l'eau.
- Exigences de désinfection.
- Installation de sas pour introduire les matériaux, les vêtements, le personnel et les équipements
- Exigences sur les installations (cf. schéma ci-après).



Le référentiel GSPP

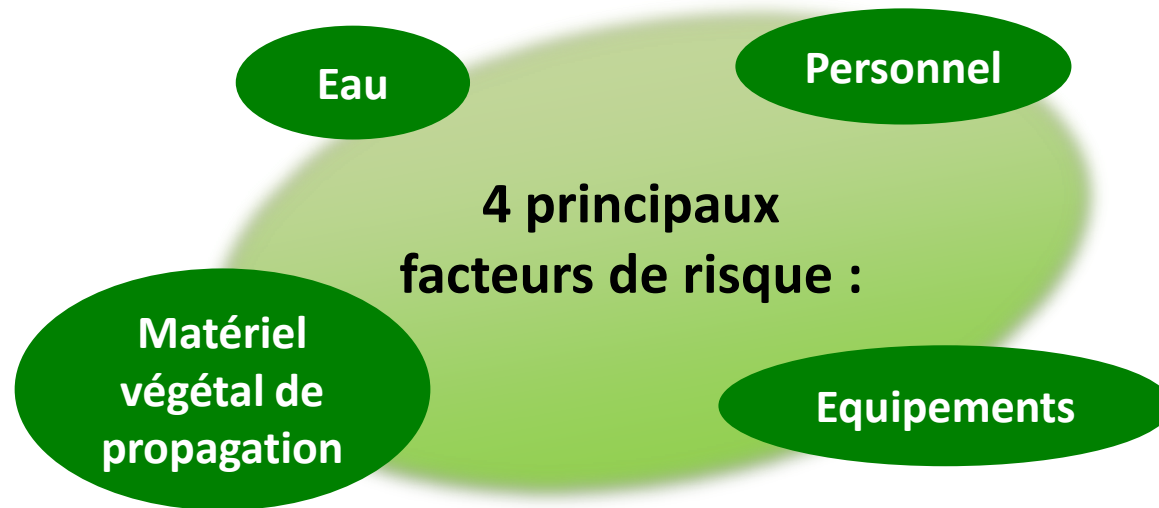
● Comment fonctionne un site GSPP ?



Le référentiel GSPP

3- Analyse de risque

- Identification du risque (relatif aux 4 menaces)
- Analyse de risque et mesures de contrôle



GSPP en chiffres

- 34 entreprises certifiées GSPP dans le monde
- 83 sites de production (22 déc. 2014) :

Europe	Etats-Unis	Asie	Afrique	Moyen-Orient
40 (dont 9 en France)	14	12	6	11

La valeur ajoutée de GSPP

- C'est un système **développé et amélioré par l'expérience des entreprises elles-mêmes**
- Il y a un **engagement mutuel et un développement multidisciplinaire des connaissances** de la part de tous les acteurs impliqués. Coopération internationale de la filière
- GSPP sensibilise tous les opérateurs à l'importance de la prévention **grâce à sa stratégie de communication**
- Les partenaires GSPP bénéficient d'un **centre d'expertise** et d'information sur le *Clavibacter*
- Sur le long terme, le système GSPP est **bénéfique à la filière dans son ensemble**
- Le système répond à l'actualité dans le cadre des nouvelles **règlementations internationales**



GSPP ET RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

Denis LOR

Animateur du groupe de travail Santé des végétaux à l'UFS



Le Projet de Règlement européen Santé des Végétaux

● Le projet présenté par la Commission européenne en 2013 :

- couvre un très large champ d'application,
- s'adresse à tous les Végétaux et Produits issus des Végétaux dont les Semences et Plants ,
- pourrait être adopté en 2016 pour une entrée en application en 2019 ou 2020.



Le Projet de Règlement européen Santé des Végétaux

Dans ses grandes lignes, ce projet prévoit notamment :

1. De porter une plus grande vigilance au niveau des organismes nuisibles **Réglementés** par des mesures permanentes s'ils sont associés aux Semences et Plants



Le Projet de Règlement européen Santé des Végétaux

Dans ses grandes lignes, ce projet prévoit notamment :

2. De renforcer la prévention sanitaire dans les mouvements de semences et plants :

- pour l'entrée en provenance de pays tiers
- pour les mouvements à l'intérieur de l'Union européenne
- par un renforcement des contrôles sanitaires sur les lots pour les organismes nuisibles réglementés.



Le Projet de Règlement européen Santé des Végétaux

Dans ses grandes lignes ce projet prévoit notamment :

3. De responsabiliser les opérateurs privés avec des obligations de traçabilité :

- par l'enregistrement des opérateurs dans les filières
- par l'enregistrement des lots accompagnés de documents sanitaires
- par la mise en œuvre de bonnes pratiques, vérifiées



Le Projet de Règlement européen Santé des Végétaux

Dans ses grandes lignes ce projet prévoit notamment :

- 4. De déléguer aux opérateurs privés professionnels autorisés un certain nombre de tâches, selon un agrément préalable et sous contrôle officiels :**
- Ces opérateurs devront notamment établir un plan de gestion du risque phytosanitaire, attestant de leur compétence élevée en termes de personnel et d'équipements.
 - Ce Système de Gestion de la Qualité garantira la maîtrise du risque au niveau des points critiques, dans un processus de production et de mise en marché (analyse de risque nécessaire).



CONCLUSION

Luc MIGNOT

Directeur des sites Gautier Semences



Avec GSPP, la filière a su anticiper !

- GSPP est la meilleure réponse face au *Clavibacter* dans la mesure où
 - c'est un système transparent et indépendant,
 - mis en place par la filière,
 - dans lequel les producteurs de semences et plants s'imposent des mesures préventives
 - ouvert aux producteurs de tomates
- GSPP, c'est un réseau **international et multidisciplinaire d'entreprises de production**

Des résultats de maîtrise du risque obtenus grâce à
l'organisation performante de la filière semences et plants

Un système qui **répond déjà aux futures exigences de la
réglementation européenne Santé des végétaux**



Merci de votre attention
Avez-vous des questions ?

<http://www.gspp.eu>

